

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2021

Date de la convocation : 16 décembre 2021 Date d'affichage : 16 décembre 2021	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le 16 décembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : BALZER Laetitia à DESJARDINS Marc
Secrétaire de séance :	Absente excusée: BALZER Laetitia

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Appel à subvention 2022 des pompiers humanitaires du GSCF	DCM 2021/061
-----------	--	--------------

Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a pour objet :

- de porter secours et assistance aux personnes victimes de séismes, d'ouragans, d'inondations, d'attentats ou de toute autre catastrophe d'origine naturelle ou humaine dans le monde ;
- d'effectuer des opérations humanitaires à caractère urgent ou s'inscrivant dans la durée ;
- de diffuser le plus largement possible les informations concernant les risques majeurs de catastrophes auprès des différents publics dans le cadre d'une démarche de prévention ;
- de former dans tous les domaines concernant les secours (secourisme, incendie, humanitaire...) ;
- de prendre en charge et d'effectuer des opérations d'assistance et de soutien pour le compte de compagnies privées (sociétés, assurances, hôtels...).

Dans ce cadre, l'Association, dans la mesure du possible, œuvre en collaboration avec les organismes internationaux, les gouvernements ou autorités locales des pays éprouvés, ainsi qu'avec les organisations publiques ou privées et les collectivités nationales ou régionales qui, dans ces mêmes pays, font appel à elle.

Chaque année, les sapeurs-pompiers humanitaires du GSCF lancent leur appel à subvention pour réaliser leurs interventions sur le plan national ou international.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité**,

- De donner – une subvention de 50€ au GSCF ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2.	Décision modificative budgétaire N° 2 Service Général	DCM 2021/062
-----------	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que les crédits inscrits à l'opération N° 18 « Achat de matériel et mobilier » dans la section d'investissement ne sont pas suffisants, car il a fallu acheter des illuminations de Noël pour la traversée du village. Il manque environ 2 500€ pour couvrir les dépenses effectuées. Pour éventuellement pallier à d'autres achats avant la confection du budget 2022, il convient d'inscrire 5000€ au total à l'opération 18, portant ainsi les crédits de 9 000€ à 14 000€. Ainsi, il est prévu de diminuer les dépenses imprévues de 3 000€ et l'opération 43 « Monuments aux Morts » de 2 000€. Le récapitulatif se trouve dans le tableau ci-dessous :

Section d'investissement

Comptes	Dépenses		Différence
	<i>Initial</i>	<i>Final</i>	
2158 Matériel et outil. techn. (Op. 18)	9 000.00€	14 000.00€	5 000.00€
020 Dépenses imprévues	5 099.89€	2 099.89€	-3 000.00€
2138 Autres constructions (Op. 43)	15 000.00€	13 000.00€	-2 000.00€
Total	29 099.89€	29 099.89€	0€
Différence	0€		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- D'augmenter les crédits de l'opération 18, section d'investissement de 5 000€ pour les porter à 14 000€,
- De diminuer les crédits de l'article 020 de 3 000€ pour les rapporter à 2 099.89€,
- De diminuer les crédits de l'opération 43 de 2 000€ pour les rapporter à 13 000€
- D'autoriser le Maire à réaliser la décision modificative
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

3.	Information concernant les autorisations du droit du sol (ADS)	
-----------	---	--

Suite à l'annulation du PLUi Est de la Communauté des Communes du Pays de BITCHE par le Tribunal administratif de Strasbourg en date du 14 octobre 2021 suite à la requête de 22 personnes en annulation de ce PLUi, M. le Maire informe l'assemblée des conséquences qui suivent cette annulation.

4.	Information concernant les demandes d'urbanisme dématérialisées	
-----------	--	--

M. le Maire informe l'assemblée sur la nouvelle procédure de dématérialisation de l'instruction des demandes d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h